



Tourrettes 83440

CONCERTATION PUBLIQUE

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - COMPLÉMENT

Par délibération n° 2024-09-30/005, en date du 30 septembre 2024, la commune de Tourrettes a proposé de nouvelles zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables à la demande des services préfectoraux

Une concertation publique est ouverte du lundi 14 octobre au jeudi 31 octobre 2024. Les administrés sont invités à soumettre leurs observations soit en adressant un courrier à l'attention de monsieur Le Maire à la mairie de Tourrettes, soit par courriel : mairie@mairie-tourrettes-83.fr ou sur le registre mis à disposition du public, à l'accueil, les jours et heures d'ouverture de la mairie.

Une réunion publique aura lieu **lundi 28 octobre 2024 à 17h30**, salle du conseil municipal.

Les documents sont consultables en mairie et sur le site de la commune.